

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Annulation et report de**l'assemblée publique de consultation****Districts # Tous**

Projet de règlement numéro PR-0309-0448

Visé à élargir la liste des matériaux de revêtements extérieurs pour les bâtiments modulaires temporaires

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement no 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 mars 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **PR-0309-448** et intitulé : Règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'élargir la liste des matériaux de revêtements extérieurs autorisés pour les bâtiments modulaires temporaires.
2. Qu'une assemblée publique de consultation **devait avoir lieu le 7 avril 2020, à 19 h**, au 10, rue Saint-Joseph, bureau 101, Saint-Jérôme (salles 1 et 2), au cours de laquelle, la personne qui préside l'assemblée devait expliquer le projet de résolution et entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer.
3. **Étant donné les mesures exceptionnelles liées à la COVID-19, notez que l'assemblée publique de consultation est par les présentes annulée et reportée à une date ultérieure. Un avis public sera publié à cet effet.**

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 mars 2020.

Le greffier adjoint de la Ville,

SIMON VINCENT, avocat